

Friche ferroviaire : la réhabilitation démarre !



En décembre 2010, les anciens entrepôts SNCF situés sur la commune d'Etampes-sur-Marne ont été acquis auprès de Réseau Ferré de France, pour un montant de 285 000 €. Aujourd'hui, le projet de réhabilitation consiste à aménager un équipement multi fonctionnel. Cet ensemble, d'une superficie totale de 18 000 m², comprendra un espace de stationnement partagé avec celui de la gare. Une fois réhabilité, le bâtiment de 5 850m² abritera, dans une première phase, des locaux pour l'accueil d'entreprises, la plupart des services de la Communauté d'Agglomération ainsi que d'autres services comme la Mission lo-

cale, la Maison de la justice et du droit... Cette réhabilitation aura un impact positif sur le paysage urbain qui verra ainsi disparaître une friche industrielle abandonnée depuis plusieurs dizaines d'années. La mise en chantier aura lieu au cours du mois de mai pour une durée de 16 mois. Les premières étapes de la réhabilitation : déplombage, désamiantage, démolition, dépose de la couverture, renforcement des fondations et ravalement auront lieu cette année et seront suivis en 2018 par les travaux de réseaux, plomberie, électricité, maçonnerie, électricité et finitions. La livraison du bâtiment est prévue à l'automne 2018.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 5 050 000 € HT. Cette réhabilitation bénéficie du soutien de l'État pour 1 076 000 € et du Conseil Départemental de l'Aisne pour 558 000 € (d'autres subventions sont encore attendues), en complément, la vente du siège actuel de l'Agglomération, rue Vallée, et du bâtiment de la Mission Locale situé Avenue de L'Europe, viendront compléter le financement à hauteur de 1 250 000 €. Enfin, un prêt à taux 0% a été accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 560 000 € pour compléter le financement du projet.

Editorial

Madame, Monsieur,
La nouvelle Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry a été mise en place le 21 janvier par la fusion des Communautés de Communes de la Région de Château-Thierry, de Condé-en-Brie et du Tardenois, et le rapprochement de 21 communes issues de la région de Neuilly-Saint-Front. Avec 87 communes et 54 700 habitants, nous constituons la 2^{ème} Agglomération de l'Aisne.
Les élus et les services sont au travail depuis près d'un an pour

réussir cette fusion et mettre en œuvre le pacte de fusion qui prévoit notamment que la fiscalité locale cumulée des ménages ne sera pas modifiée par la création de l'Agglomération. Les 87 communes ont adopté ce principe de neutralisation fiscale qui vous est expliqué en détail plus loin.
Ce premier journal va vous permettre de constater qu'un travail considérable a été entrepris depuis le début de cette année pour mettre notre Communauté en ordre de marche.
Des projets d'investissement importants sont engagés pour le territoire !

Ainsi, la réalisation de la nouvelle route d'accès au parc Citélium, le début des travaux sur la friche ferroviaire située près de la gare pour regrouper fin 2018 nos services administratifs, le bouclage financier de la rénovation de la ligne de fret La Ferté-Milon/Fère/Fismes au service du développement économique, l'avancement des travaux de rénovation de la Maison Claudel à Villeneuve-sur-Fère, l'extension de l'action de la Maison du Tourisme sur le territoire de Neuilly-Saint-Front, la poursuite de l'aménagement du site de Courtemont-Varennnes et la rénovation prochaine de la

salle intercommunale de Condé-en-Brie.

Elus, comme direction générale et techniciens : l'Agglomération est désormais pleinement opérationnelle et à votre service. N'hésitez pas à nous adresser vos remarques. Un service public efficace et juste, au service de tous nos habitants, voilà ce qui anime vos élus.

Je vous en remercie.

Étienne HAY

Président

de la Communauté d'Agglomération
de la Région de Château-Thierry

Voilà notre nouvelle Commune

Notre Communauté d'Agglomération est issue de la fusion (imposée par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017) des anciennes Communautés de Communes de la Région de Château-Thierry, du Canton de Condé-en-Brie, du Tardenois et de 21 communes de l'Ourcq et du Clignon.

Le territoire de notre Communauté comporte **87 communes et 54700 habitants. Superficie : 880 km²**

12 communes comportent plus de 1000 habitants (Château-Thierry, Fère-en-Tardenois, Essômes-sur-Marne, Neuilly-Saint-Front, Brasles, Coigny, Nesles-la-Montagne, Étampes-sur-Marne, Crézancy, Chierry, Bézu-Saint-Germain et Nogentel) et la plus petite commune est Priez avec 50 habitants (Insee 2014).

Deux communes nouvelles ont été constituées en 2016 : **Vallées-en-Champagne** (Baulne-en-Brie, La Chapelle-Monthodon et Saint-Agnan), et **Dhuys-et-Morin-en-Brie** (Artonges, La Celle-sous-Montmirail, Fontenelle-en-Brie et Marchais-en-Brie).

Notre territoire est traversé d'ouest en est par l'autoroute A4 avec 2 sorties à Château-Thierry (n°20) et Dormans (n°21 à Villers-Agron-Aiguizy) et une sortie proche à Montreuil-aux-Lions (n°19). Les routes départementales D1 et D1003 sont aussi des axes structurants.

Pour le rail, nous avons une gare de voyageurs à Château-Thierry sur la ligne Paris-Epernay et une ligne pour le fret : La Ferté-Milon/Fère-en-Tardenois/Fismes qui dessert plusieurs entreprises. Nous sommes voisins des départements de l'Oise, de la Seine-et-Marne et de la Marne.



Carte: Édigraphie, Rouen

0 Nord 5 km



Vos nouveaux élus : les Commissions



Étienne HAY
Président

Commission 1 :
Finances,
Ressources humaines,
Administration générale,
Mutualisation

2^e Vice-Présidente



Danièle SERVAS-LENEVEU
Finances,
Mutualisation

9^e Vice-Président



Patrice LAZARO
Ressources humaines,
Administration générale

4^e Vice-Président

Commission 2 :
Développement
du territoire



Jean-Marie TURPIN
Développement écono-
mique, emploi, formation

5^e Vice-Président



Bruno LAHOUDI
Tourisme,
œnotourisme

6^e Vice-Président



Jean-Luc MAGNIER
Grands projets

11^e Vice-Président



Eric ASSIER
Mobilité

13^e Vice-Présidente



Madeleine GABRIEL
Agriculture, viticulture

2^e Conseiller délégué



Alain MOROY
Habitat, logement,
urbanisme

7^e Conseillère déléguée



Catherine GOSSET
Commerce
et artisanat

15^e Conseiller délégué



Jean-Luc GRADOS
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

7^e Vice-Président



Michel GANDON
Gestion
des déchèteries

10^e Vice-Président



Claude JACQUIN
Politique des déchets, prévention,
Tarification incitative

14^e Vice-Président



Yves LEVEQUE
Politique de l'eau
et assainissement

9^e Conseiller délégué



Gérard BRICOTEAU
Assainissement
non collectif

5^e Conseiller délégué



Jean-Luc PILLIERE
Circuits courts,
consommation durable

4^e Conseiller délégué



Antoine VIET
Energie et climat

et le Bureau Communautaire



1^{er} Vice-Président

14^e Vice-Président

10^e Conseiller délégué

**Commission 4 :
Infrastructures
et patrimoine**



Eric MANGIN
Patrimoine, infrastructures,
accessibilité



André RIGAUD
Plan Très Haut débit



René LEMELTIER
Voirie

6^e Conseiller délégué

8^e Conseillère déléguée

12^e Conseillère déléguée

**Commission 5 :
Enfance,
jeunesse**



Nicolas DIÉDIC
Enfance, jeunesse



Françoise FERNANDEZ
Petite Enfance



Gaëlle VAUDÉ
Centre de loisirs

3^e Vice-Présidente

8^e Vice-Président

3^e Conseiller délégué

11^e Conseillère déléguée

**Commission 6 :
Services aux
personnes âgées**



**Marie-Odile
LARCHÉ**
Services de soins



Jean-François BOUTELEUX
Aide à domicile
et portage de repas



Patrick POIX
Action sociale,
personnes âgées



**Monique
VANDENBERGHE**
EHPAD

**Commission 7 :
Politique
de la ville,
prévention,
sécurité, insertion**

13^e Conseiller délégué



Jean-Paul CLERBOIS

**Commission 8 :
Culture, sport,
communication**

12^e Vice-Président

1^{er} Conseiller délégué

14^e Conseiller délégué



Daniel GENDARME
Communication,
nouvelles technologies,
mécénat



Thomas BERMUDEZ
Animation culturelle



Lucien JÉRÔME
Animation sportive

Parc Citélium : une nouvelle voie d'accès pour le site...

Afin de faciliter la circulation sur la zone Citélium, un accès supplémentaire depuis le rond-point de la RD1 est en cours de réalisation et ouvrira dans les prochains jours. Ce nouvel accès simplifiera la circulation en permettant à tous véhicules de bénéficier d'une entrée et d'une sortie supplémentaire parfaitement sécurisée. Les poids lourds emprunteront obligatoirement cet embranchement pour limiter les désagréments des usagers du quartier Blanchard et désengorger l'accès à la déchetterie.



C'est l'entreprise locale RVM qui a été retenue pour réaliser ce chantier en cours depuis fin 2016. Par son intermédiaire, 3 sous-traitants ont participé au chantier : Protechsol, Prat Paysage et DRTP. Le montant prévisionnel des travaux est de 340 000 € HT.

... et extension des espaces extérieurs du Centre aquatique

Le centre aquatique Citélium, qui vient de connaître un très bon premier semestre d'exploitation, se voit maintenant doté d'une nouvelle plage extérieure enherbée de plus de 2200m² en prolongement de la plage minérale actuelle. Ce nouvel espace permettra aux usagers de poser leur serviette aux beaux jours pour profiter d'une pause ensoleillée.



La Communauté d'Agglomération réalise ces travaux avec le concours des entreprises locales ECAA et RVM qui ont été retenues pour réaliser cet aménage-

ment d'un montant de 194 600 € HT et qui a bénéficié de subventions à hauteur de 155 500 €.

Une micro-crèche à Courtemont-Varennes



Les possibilités d'accueil des jeunes enfants de 0 à 5 ans vont se renforcer sur le territoire. La création d'une micro-crèche à Courtemont-Varennes est en cours. Après concertation avec les services de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), un appel à projet a été lancé. Plusieurs projets ont ainsi été présentés et la CARCT, au titre de sa compétence 'petite enfance' a retenu le projet d'implantation d'une micro-crèche de 10 berceaux au sein du pôle de proximité de Courtemont-Varennes. Ce projet a été validé par les services de la PMI et une subvention a été accordée par la CAF, afin de procéder aux travaux de réhabilitation et d'aménagement, pour une ouverture prévue en décembre prochain. La gestion de l'équipement sera déléguée à un opérateur agréé pour cette activité. Une convention entre les parties réglera son fonctionnement.

La ligne La Ferté-Milon/Neuilly-St-Front/ Fère-en-Tardenois/Fismes est sauvée !



La gare de Fère-en-Tardenois

Cette ligne ferroviaire, désormais dédiée au fret, était menacée de fermeture à l'échéance 2019 sans une rénovation complète. L'activité de plusieurs entreprises locales, et plusieurs centaines d'emplois de la région de Fère-en-Tardenois étaient en jeu. Grâce à l'action de la commune de Fère-en-Tardenois, de l'ancienne Communauté de Communes du Tardenois et de la Communauté d'Agglomération, avec l'appui majeur de la Région Hauts-de-France, du Département de l'Aisne et de SNCF Réseau, une solution a été trouvée. Un budget d'investissement maximal de 30,5 millions d'euros a été constitué par les différents partenaires afin d'engager de lourds travaux de rénovation



Sibelco à Montgru-St-Hilaire (hors agglomération)

sur cette double voie dès 2020. L'exploitation sera prise en charge à 80% par la SNCF et à 20% par les entreprises locales.

Des études techniques vont être réalisées sur l'année 2017 pour affiner le budget et préparer le calendrier de travaux. Nous vous tiendrons informés. L'agglomération participera à hauteur de 150 000€ maximum.



Vossloh à Fère-en-Tardenois

Champagne Charpentier, les bâtiments sortent de terre

Le Champagne Charpentier s'installe actuellement sur un terrain de 4,8 ha sur le Parc Citélium (zone de la Moiserie) pour y implanter un centre de stockage et de vinification. Les travaux qui ont débutés en janvier se poursuivent et devraient s'achever en décembre 2017 pour une ouverture prévue en début d'année 2018. Cette nouvelle activité marquera l'appartenance du territoire à la production du vin de Champagne pour les visiteurs extérieurs dès leur sortie de l'autoroute A4.



Citélium : de très bons chiffres de fréquentation

Depuis l'ouverture en septembre 2016 et après 6 mois d'activité, le premier bilan de fréquentation est très satisfaisant avec 94 000 entrées. L'objectif annuel étant fixé à 200 000 entrées par an, il semble tout à fait atteignable compte tenu de la montée en puissance progressive de cet équipement qui a maintenant atteint son rythme de croisière. Les abonnements ont séduit de nombreux usagers puisque 3200 ont été vendus jusqu'à présent.

Vous aussi, venez profiter des espaces aquatiques et de bien être de Citélium !



L'Agglomération présente à la Foire de Château-Thierry

Du 18 au 21 mai, au Palais des Sports. L'accent est mis cette année sur la fusion de nos anciennes collectivités et la mise en place de l'agglomération, territoire étendu à 87 communes et 54 300 Habitants. Le stand a pour objectif d'informer les visiteurs des domaines d'intervention de la CARCT et des services offerts à la population.

Requalification des ex-locaux «BOA» à Fère-en-Tardenois



Le projet de requalification de la friche «BOA», rue de la Goutte d'Or à Fère-en-Tardenois avance et permettra la livraison de près de 1000 m² de locaux tertiaires au printemps 2018. Directement utilisables et aménageables par les futurs locataires ou propriétaires, ces espaces sont prévus pour être fonctionnels et attrayants.

La zone périphérique à ce projet est déjà valorisée par l'installation de plusieurs entreprises et artisans, profitant des lourds investissements (réseaux, voiries, éclairage) réalisés par l'ex Communauté de Communes du Tardenois, aujourd'hui fusionnée au sein de l'Agglomération.

Le coût total de l'opération (abord, voiries réseaux et réhabilitation) est de 1 875 000 € HT et sera financé notamment grâce à d'importantes subventions attendues à hauteur de 1 496 000 €. La maîtrise d'ouvrage a été confiée à PACE Architecte assisté du groupe S2R.

A Jaulgonne, les travaux d'assainissement s'achèvent enfin !

Les travaux de création du réseau d'assainissement de la Commune de Jaulgonne ont débuté en octobre 2015 et se termineront très prochainement. Ils concernent la pose d'environ 7400

mètres de canalisation et de 4 postes de refoulement.

Ces travaux, réalisés par le groupement Desgrippes/Sogea et dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'entreprise G2C ont un coût total d'environ 2 500 000 € HT. Ils sont subventionnés à hauteur de 30 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Cette opération permettra le raccordement de 331 habitations et le traitement de leurs eaux usées sur la station d'épuration de Courtemont-Varennnes.

Afin d'accompagner cette phase de branchements en domaine privé, la collectivité a décidé de réaliser une opération groupée. Cette dernière permet de mobiliser les aides de l'Agence de l'eau pour le compte des particuliers (2 000 € ou 3 000 € par branchement selon leur degré de complexité), et d'assurer la conformité des branchements réalisés (condition d'obtention de l'aide de l'Agence de l'eau). Avec les délais d'instruction, les particuliers pourront commencer leurs travaux début novembre.



La Maison d'évocation Camille et Paul Claudel en restauration

A Villeneuve-sur-Fère, les travaux vont bon train pour la restauration de la future maison d'évocation Camille et Paul Claudel. Le chantier de gros œuvre est en cours avec la démolition des ouvrages à remplacer ou restaurer, la dépose des réseaux et des planchers.

Les entreprises retenues vont se succéder pour permettre une ouverture au public dès le début de l'année 2018.

La maîtrise d'œuvre confiée au bureau Prospectives et Patrimoine organise le chantier où s'affairent les entreprises locales (Ganformina Bâtiment, Roquigny SAS, Sarl Petit Victor et Fils, Delabarre SAS, Menuiserie Charpente Duvillon, Guerlot...)



Le coût des travaux est de 570 000 € HT financé à 80% par des subventions : État, 50%, Conseil Départemental de l'Aisne, 30%, la Communauté d'Agglomération prenant à sa charge les 20% restants.

Fruit du travail commun de la Communauté d'Agglomération

et de l'association «Paul et Camille Claudel en Tardenois», le projet consiste à faire revivre le presbytère où est né Paul Claudel et où s'est construite l'inspiration de Camille, deux artistes majeurs du XX^e siècle.



Dès la fin 2017, la fibre arrive sur notre territoire !

La fibre optique dans l'Aisne est un Réseau d'Initiative Public porté par l'USEDA.

La Communauté d'agglomération, ayant compétence en la matière, finance le déploiement de la fibre en fonctionnement et en investissement. La contribution annuelle de fonctionnement est de 1 euro par habitant. Pour l'investissement, l'Agglomération va investir 274 577 € en 2018 pour financer les travaux d'installation sur notre territoire et s'est engagée, jusqu'en 2045, à financer un montant total de 10 700 000 €.

Les premiers raccordements sont annoncés pour la fin d'année 2017, les opérateurs ne manqueront pas de prendre contact avec les foyers et les entreprises utilisant déjà l'ADSL pour proposer leurs abonnements fibre.

Plus d'informations sur le site :
<http://raiso02.fr>



600 participants au Semi-Marathon intercommunal des Fables

Etampes-sur-Marne, Château-Thierry, Brasles, Chierry et Nogentel, 5 communes dans la course !

La Communauté d'Agglomération, l'Athlétique Club de Château-Thierry, les services de la Ville de Château-Thierry, les bénévoles des communes traversées et les musiciens ont mis en commun leurs efforts pour mener à bien **l'édition 2017 qui a compté, dimanche 9 avril, encore plus de 600 inscrits**, sous un soleil radieux.

Bravo et merci à tous les participants !



Gaming Party 8 à Condé-en-Brie

Pour sa 8^e édition **la Gaming party a rassemblé 80 participants** et de nombreux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée destinée aux joueurs de tous âges.

Les jeux sur consoles étaient à l'honneur pour cette édition avec les tournois de «Call of Duty», «Tekken», «FIFA» et «Rocket-League». Les classiques ont toujours la cote avec Tetris, Pacman, et aussi Gang Beast, et Nidhogg.

Vivement la Gaming-Party 9 ! qui aura lieu le **samedi 25 novembre 2017** au même endroit.

Deux points d'apport supplémentaires pour les déchets végétaux

Au vu des quantités collectées en 2016 sur les 2 points d'apport réservés exclusivement aux végétaux et pour réduire l'attente en déchèterie, la Communauté d'Agglomération vous propose à nouveau ce service cette année.

• à Gandelu :

aux Ateliers municipaux, 1 Rue de la Prairie, le mercredi et le samedi de 14h30 à 17h30 (hors jours fériés), jusqu'au 30 novembre (accessible, sur présentation d'une pièce d'identité).

• à Château-Thierry, zone de l'Europe

8 bis Avenue de l'Europe le mercredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (hors jours fériés), jusqu'au 28 octobre (accessible, sur présentation de la carte d'accès à la déchèterie).



Une aide à l'acquisition d'un composteur ou d'un broyeur



Pour le broyage, une aide de 20% de la valeur d'achat du broyeur, **plafonnée à 50 €** est octroyée sur justificatifs. L'aide est limitée à une par foyer ou établissement du territoire (dossier à déposer sous six mois maximum après la date d'achat).

Pour le compostage, la Communauté d'Agglomération met à disposition des habitants du territoire un composteur en bois moyennant une participation de **20€ pour le modèle 400 litres et de 30€ pour le modèle 600 litres**, à ve-

nir chercher à Château-Thierry, Neuilly-Saint-Front, Fère-en-Tardenois ou Courtemont-Varennes, sur rendez-vous. Le nombre de composteurs est limité à deux par foyer ou établissement du territoire, dans la limite des stocks disponibles.

Pour un broyeur ou un composteur, le dossier de demande et les conditions de participation sont disponibles sur www.carct.fr ou auprès du service déchets au 03 23 85 34 97.

Ça pousse ! Comment gérer vos déchets végétaux ?

Les déchets végétaux de votre jardin peuvent être utilisés sur place pour fertiliser et protéger vos plantations :

• Le paillage :

fait avec le broyat de vos branches, il protège le sol contre l'érosion et le gel, maintient l'humidité au sol, empêche le développement des herbes indésirables et enrichit le sol en le fertilisant en matière organique.

• Le compostage :

avec les déchets de jardin et de cuisine, il permet de fertiliser les plantations, remplacer l'engrais chimique et diminue le poids de votre poubelle.

• Le mulching :

évite le ramassage et l'élimination des tontes et fertilise la pelouse.

Autant de bonnes raisons de limiter le transport des déchets végétaux.

Pour en savoir plus sur ces pratiques, participez aux ateliers organisés par le CPIE 02 et l'USESA

- « **Connaitre son sol** », à Château-Thierry, le 10 juin 2017, de 9h à 12h
 - « **Mettre en place des buttes de culture** », à Baulne en Brie, le 9 septembre 2017, de 9h à 12h
 - « **Gérer les nuisibles et les plantes au service du jardinier** », à Château-Thierry, le 30 septembre 2017, de 9h à 12h
 - « **Utiliser le paillage** », à Baulne-en-Brie, le 18 novembre 2017, de 9h à 12h
 - **ateliers jardins s'emmêlent** (dates à venir) - Ateliers gratuits, sur inscription.
- Programme complet sur les sites web du CPIE : zerophyto.cpie-picardie.org et de l'USESA : www.usesa.fr



Le budget prévisionnel 2017

Le premier budget de la communauté d'agglomération a été voté à l'unanimité le 31 mars pour l'année 2017. Dans le fonctionnement de notre agglomération, il s'agit en réalité de 9 budgets différents. Un budget général et 8 budgets annexes dédiés à l'exercice de compétences spécifiques (transport urbain, assainissement collectif et non collectif, aide à domicile...).

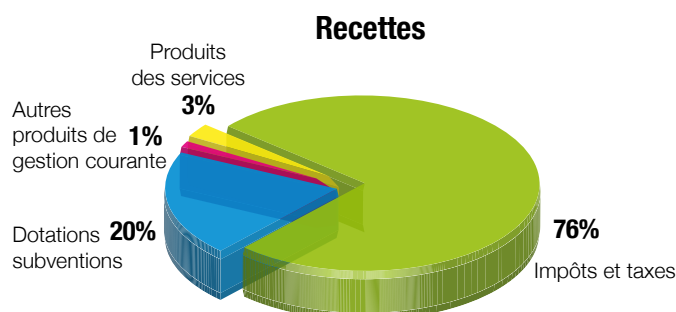
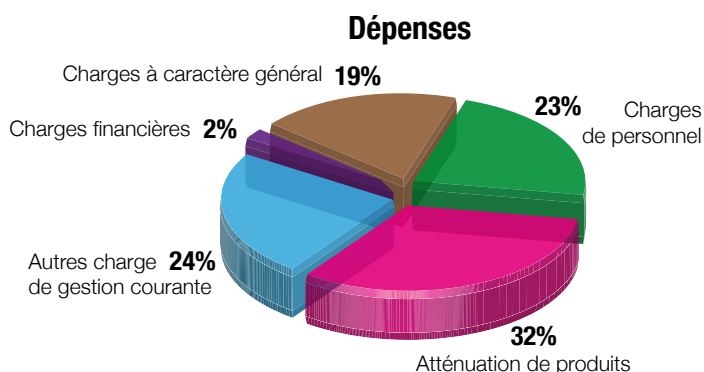
Le budget général 2017 de l'Agglomération s'élève à 48 millions d'euros. 34 millions d'euros sont consacrés au fonctionnement et 14 millions d'euros à l'in-

vestissement. Nous anticipons un niveau record de 50% de recettes de subvention d'équipement grâce au travail permanent de valorisation du territoire auprès de nos partenaires. L'épargne brute dégagée par le budget de fonctionnement représente 2,9 millions d'euros et permet de soutenir le budget d'investissement. La dette totale de 23 millions d'euros, dont 89% est à taux fixe, devrait être stable.

Ce premier budget maintient l'ensemble des services aux usagers exercés par les anciennes communautés et reflète une

situation financière saine de l'Agglomération mais qui exigera une gestion rigoureuse et prudente pendant toute l'année. Il tient notamment compte de la baisse des dotations de l'Etat et d'un soutien exceptionnel de l'Etat en 2017 pour la création de notre agglomération.

Ce budget est également marqué par le transfert de la fiscalité professionnelle (CVAE, CFE...) des communes vers l'agglomération et de **la mise en œuvre du pacte de neutralisation fiscale** (voir ci-dessous).



Pour jouer pleinement son rôle de solidarité en direction des communes, la Communauté d'Agglomération a inscrit à son budget une enveloppe de 500 000 euros. Les règles d'attribution seront déterminées par les élus d'ici l'automne.

La maîtrise des déficits des budgets annexes, en particulier le transport urbain et le portage de repas, est une priorité

pour les élus d'autant plus qu'une extension des services à l'ensemble du territoire doit être étudiée pour les années à venir.

Parmi les principaux postes d'investissement figurent en 2017 le programme de réhabilitation de la friche ferroviaire pour 4,8 M€ ; le développement économique pour 0,5M€, la gestion des déchets pour

2,4M€, l'amélioration du patrimoine de l'Agglomération pour 1 M€, le sport pour 0,9 M€, le tourisme pour 1M€, la voirie pour 0,75 M€ ;

Le budget primitif a été adopté par la majorité de l'assemblée.

En savoir + : téléchargez les budgets 2017 sur le site internet www.carct.fr

La neutralisation fiscale : comment ça marche ?

Le pacte fiscal signé en 2016 par les élus des Communautés de communes, juste avant leur fusion, prévoit expressément que la création de la Communauté d'agglomération ne doit pas entraîner en 2017 de pression fiscale supplémentaire sur les habitants.

Pourquoi ?

Compte tenu des différences entre les fiscalités des anciennes Communautés de communes, la loi impose une harmonisation dès 2017 avec de nouveaux taux de fiscalité intercommunale calculés à partir d'une moyenne.

Comment ça marche ?

Concrètement, pour certains habitants,

les taux intercommunaux vont augmenter par rapport à 2016 et pour d'autres ils vont baisser.

Afin de ne pénaliser aucun ménage, les 87 conseils municipaux ont accepté de modifier leurs taux de fiscalité communale (taxe d'habitation, taxes foncières) pour compenser la variation de fiscalité intercommunale.

Concrètement :

- les taux communaux vont baisser dans les communes où la fiscalité intercommunale augmente.
- les taux communaux vont augmenter dans les communes où la fiscalité intercommunale baisse.

ATTENTION !

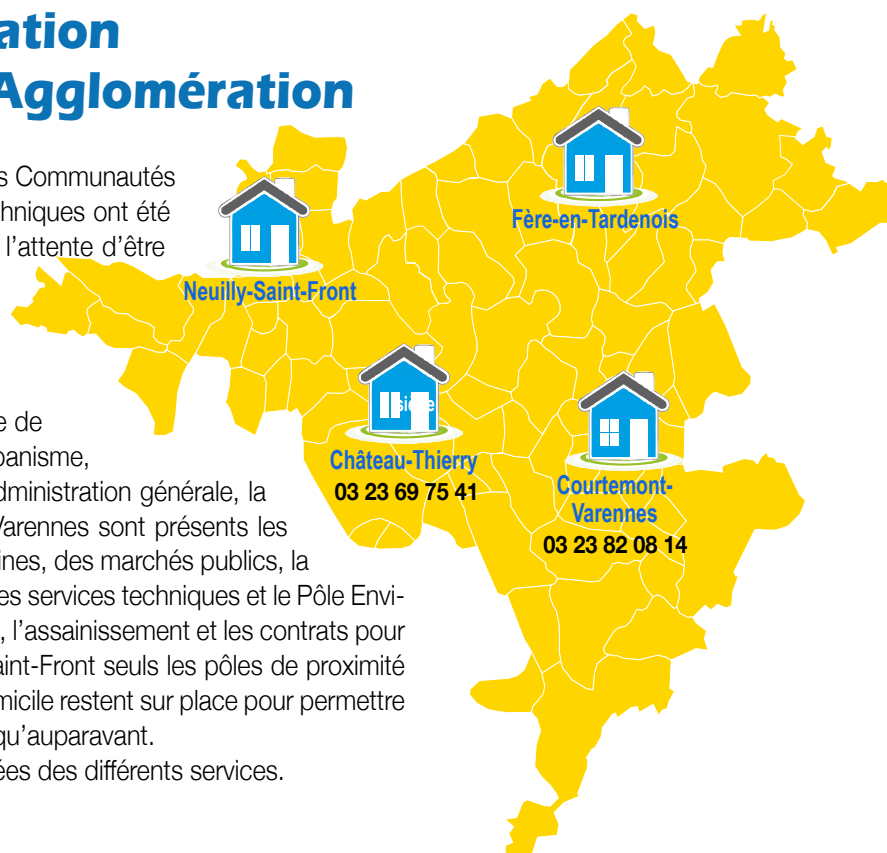
Les bases locales ont été revalorisées par le Parlement de +0,4% en 2017. Si la composition de votre ménage évolue, si vous avez changé de logement ou agrandi votre habitation, si les communes décident de baisser moins que prévu leurs taux communaux, votre fiscalité locale peut changer sans que la création de l'Agglomération en soit responsable. D'autre part, les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) resteront inchangés en 2017 et distincts selon les territoires concernés.

Une nouvelle organisation pour les services de l'Agglomération

Depuis le 1^{er} janvier, avec la fusion des anciennes Communautés de Communes, les services administratifs et techniques ont été regroupés essentiellement sur deux pôles dans l'attente d'être enfin rassemblés en un seul lieu, sur la friche ferroviaire réhabilitée à Etampes-sur-Marne.

Le siège social (et l'adresse postale) est situé au 9 rue Vallée à Château-Thierry et regroupe les services de proximité (Aide à domicile et portage de repas) ainsi que le Point d'accès aux droits, l'Urbanisme, les pôles Développement et Aménagement, l'Administration générale, la Communication et la Direction. A Courtemont-Varennes sont présents les services de Comptabilité, des Ressources humaines, des marchés publics, la petite enfance et les centres de loisirs, ainsi que les services techniques et le Pôle Environnement qui rassemble la gestion des déchets, l'assainissement et les contrats pour l'eau... Enfin à Fère-en-Tardenois et à Neuilly-Saint-Front seuls les pôles de proximité notamment l'aide à la personne et les soins à domicile restent sur place pour permettre aux habitants de disposer des mêmes services qu'auparavant.

Retrouvez ci-dessous l'ensemble des coordonnées des différents services.



La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry est à votre service

siège et adresse postale : 9, Rue Vallée • BP 50272
02400 CHATEAU-THIERRY

Tél. 03 23 69 75 41 - Fax. 03 23 69 75 42
contact@carct.fr - www.carct.fr

Pôle de proximité de Château-Thierry

9, rue Vallée / Tél. 03 23 69 75 41

Aide et Accompagnement à Domicile et Portage des repas à domicile

Tél. 03 23 69 58 26

Point d'Accès au Droit

03 23 69 75 41

Permis de Construire

Tél : 03 23 84 86 66

Relais Assistantes Maternelles

Route de Verdilly

Tél. 03 23 84 35 47

Structure Multi-Accueil

Rue Jules Maciet

Tél. 03 23 84 35 39

Halte-Garderie Itinérante

Blesmes • Coigny • Essômes/Marne (Crogis)

Tél. 06 37 58 17 11

CLIC du sud de l'Aisne

4 Av. Pierre et Marie Curie

Tél. 03 23 82 78 00

Déchèterie

17, Centre d'activités de la Moiserie

Tél : 03 23 83 04 92

Transports

Espace Fablio : 5, rue Vallée

31 Grande Rue (à partir du 1^{er} juin)

N° vert : 0 800 53 50 99 • www.fablio.fr

Pôle de proximité de Condé-en-Brie

3, rue de la Mairie
Courtemont-Varennes

Tél. 03 23 82 08 14

Aide et Accompagnement à Domicile et Portage des repas à domicile

Tél. 03 23 82 08 14

EHPAD

(Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Tél. 03 23 82 08 14

Service de soins Infirmiers à domicile

Tél. 03 23 71 01 12

Relais Assistantes Maternelles

Tél. 03 23 82 08 14

Service Déchets

Tél : 03 23 85 34 97

Déchèterie

Lieu-dit Le Bouvier - Condé-en-Brie

Tél : 06 43 23 81 72

Pôle de proximité de Fère-en-Tardenois

14, rue de la Goutte d'Or
Tél. 03 23 82 08 14

Aide et Accompagnement à Domicile et Portage des repas à domicile

Tél. 03 23 82 11 68

Relais Assistantes Maternelles

Tél. 03 23 82 11 68

Déchèterie

Route Départementale 6 - Villers-sur-Fère

Tél. 03 23 82 93 46

Pôle de proximité de Neuilly-Saint-Front

76, Rue François Dujardin
Tél. 03 23 71 49 02

Service de soins Infirmiers à domicile

Tél. 03 23 71 01 12

Relais Assistantes Maternelles

Tél. 03 23 71 52 64

Halte-Garderie Itinérante

Tél. 06 73 40 74 85

Déchèterie

Ancienne Sucrerie - Neuilly-Saint-Front

Tél. 03 23 71 66 50

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry